

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMMISSION LOCALE DE L'EAU / CELLULE D'ANIMATION



**BILAN D'ACTIVITES ANNEE 2014
PERSPECTIVES 2015**

APPROUVE PAR LA CLE DU 20 OCTOBRE 2015



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC
Mail : a.lagaly@haut-allier.com



Avec la participation financière de :



Établissement public de l'État
chargé du développement durable



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte	4
☞ <i>Présentation du territoire</i>	4
☞ <i>Masses d'eau concernées</i>	5
☞ <i>Les instances de concertations du SAGE</i>	7
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	7
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau</i>	7
☞ <i>Les Commissions thématiques et géographiques</i>	8
☞ <i>La structure porteuse :</i>	8
☞ <i>Présentation</i>	8
☞ <i>Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :</i>	9
II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE.....	9
☞ <i>Rappel des étapes validées et à venir :</i>	9
☞ <i>Synthèses des études menées en 2014 :</i>	10
☞ <i>Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) :</i>	10
☞ <i>Le règlement :</i>	12
Le règlement du SAGE du Haut-Allier est composé de 4 règles :.....	12
☞ <i>Projet de recherche sur les aquifères volcaniques du Devès (43) :</i>	13
III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU	14
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	14
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau</i>	15
☞ <i>Résumé des avis de la CLE ou du bureau</i>	16
☞ <i>Les comités de rédaction</i>	16
VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE	17
☞ <i>Les missions techniques de l'animatrice :</i>	17
☞ <i>Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :</i>	18
☞ <i>Suivis administratif et financier :</i>	18
☞ <i>Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :</i>	19
☞ <i>Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :</i>	19
☞ <i>Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :</i>	19
☞ <i>Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier» :</i>	20
☞ <i>Appui aux initiatives locales :</i>	20
☞ <i>Suivi de la qualité des eaux de baignade :</i>	20
☞ <i>Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :</i>	21
V. INFORMATION / COMMUNICATION.....	21
☞ <i>Communication :</i>	21

↳ Articles de presse :	21
↳ Site internet :	22
↳ Sensibilisation :	23
↳ Animations hors et durant le temps scolaires :.....	23
↳ Sensibilisation :	24
VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES	25
↳ Planning prévisionnel 2015 :.....	27

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte

👉 Présentation du territoire

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et du Territoire (SMAT) du Haut-Allier porte depuis 2005 un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil de planification de la politique locale de l'eau.

L'objectif d'un SAGE est de concilier le développement économique local avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne qui fixe les orientations fondamentales pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin hydrographique de la Loire.

Le SDAGE Loire-Bretagne a désigné le Haut-Allier (des sources de l'Allier jusqu'à sa confluence avec la Senouire à Vieille Brioude) comme unité hydrographique cohérente (n°38).

Les principales informations relatives au SAGE du Haut-Allier sont rappelées ci-dessous :



5 départements : Haute-Loire, Lozère, Cantal, Ardèche et Puy-de-Dôme

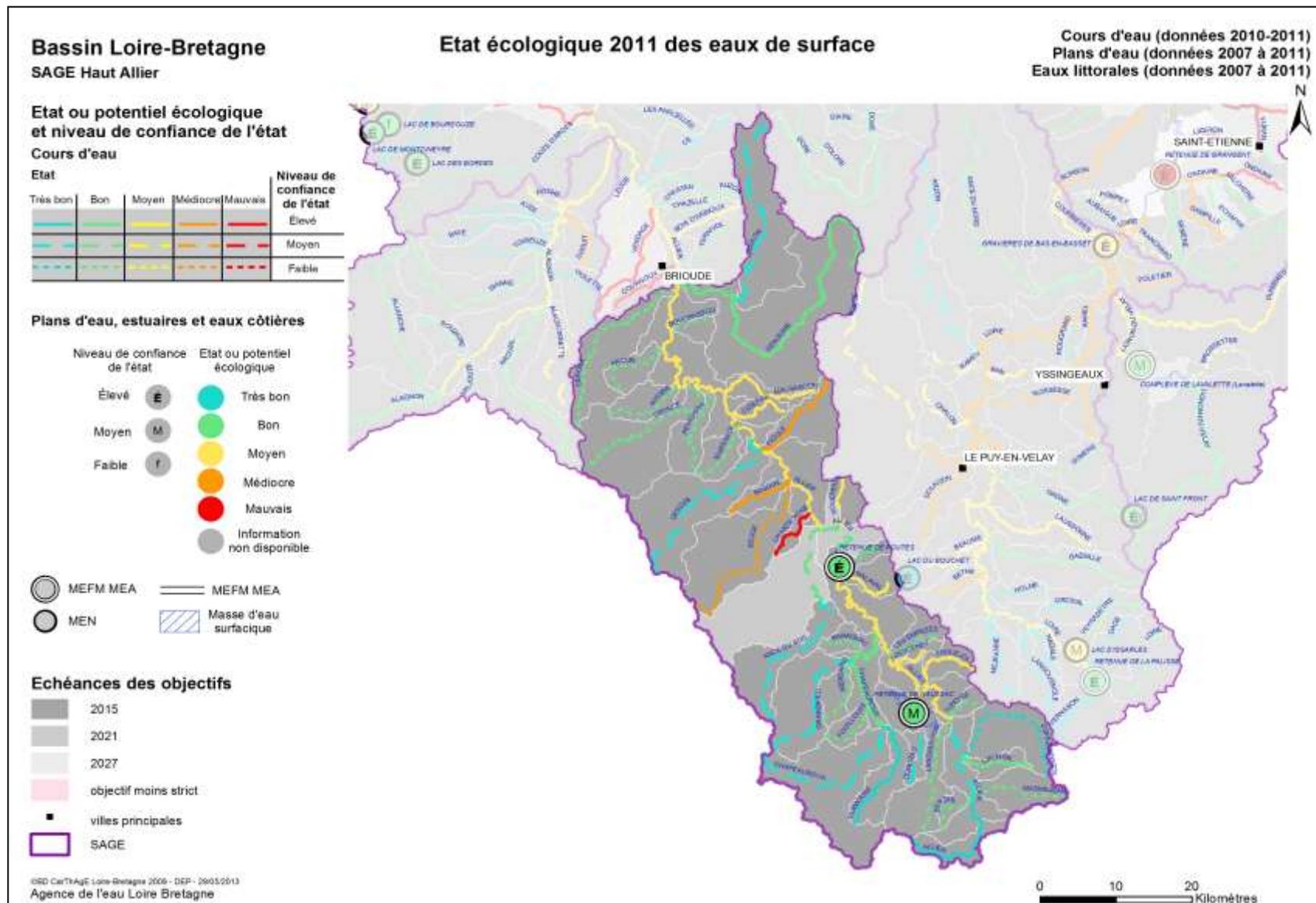
3 régions : Auvergne, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes

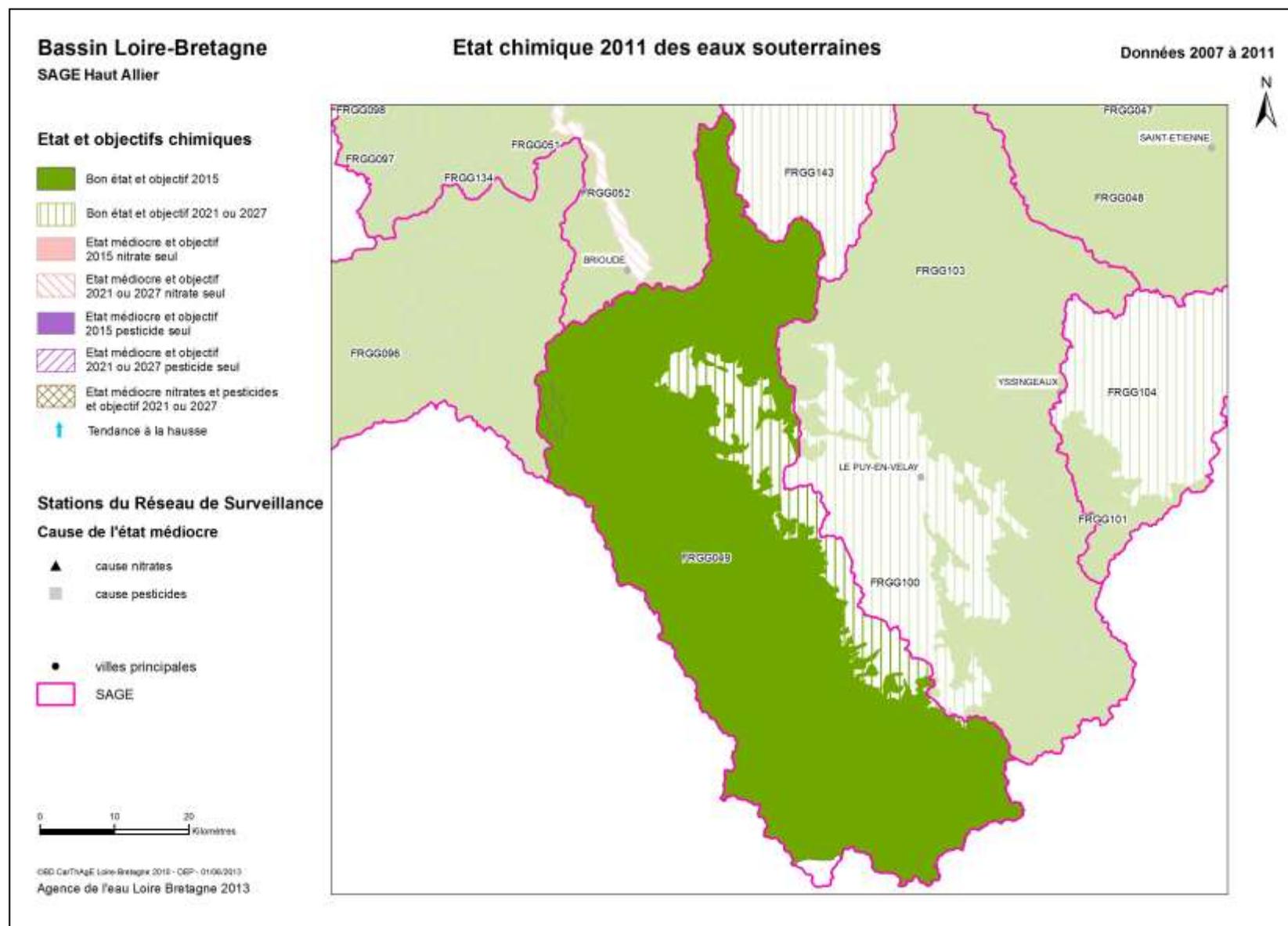
Superficie : 2 680km², 165 communes

Population : environ 45 300 habitants

Périmètre : des Sources de l'Allier en Lozère jusqu'à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille Brioude

☞ **Masses d'eau concernées**





Les instances de concertations du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

L'organe décisionnel du SAGE est la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.

La composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 10 mars 2012, du 1^e juin 2011 et du 20 janvier 2012.

Conformément à la loi et après 6 années de travail, la CLE a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013.

La CLE est composée de 44 membres répartis comme suit :

- 11 représentants des Usagers
- 11 représentants de l'Etat
- 22 représentants des Collectivités Territoriales

Depuis le 25 avril 2013, M. Franck NOEL-BARON et M. Francis ROME, ont respectivement été élus Président et Vice-président de la CLE. Durant cette réunion, l'élargissement du bureau à 16 membres a été validé et acté dans les règles de fonctionnement de la CLE.

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, une nouvelle modification de la composition de la CLE a été fixée par l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2014. Cette modification a été votée dans les règles de fonctionnement de la CLE le 18 décembre 2014.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations.

Il est composé de 16 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Composition du bureau de la CLE :

Les représentants des usagers :

M. le représentant d'EDF
M. le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
M. le représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire
M. le représentant de France Hydro-électricité

Les représentants de l'Etat :

M. le représentant de l'ONEMA
M. le représentant de la DDT de la Haute-Loire
M. le représentant de la DDT de la Lozère
M. le représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les représentants des Collectivités Territoriales

M. NOEL-BARON, Président de la CLE
M. ROME, Vice-président de la CLE
M. ARCHER, Maire de Saint Haon
M. BOUDOU, Maire de Védrines Saint Loup
M. CHAMPEL, Maire de Saint Etienne de Lugdarès
M. HOENNER, Maire de Saint Germain L'Herm
M. POMMAREL, conseiller régional d'Auvergne
M. SOUCHON, Président de la communauté de communes du Haut-Allier

↳ **Les Commissions thématiques et géographiques**

Quatre commissions thématiques ont été créées pour permettre à la CLE de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs de l'eau sur les différentes étapes d'élaboration du SAGE. Ces quatre commissions thématiques sont les suivantes :

- Eau et Biodiversité, présidée par M. Patrick Martin, Directeur du CNSS
- Eau et Cadre de Vie, présidée par M. Hervé Pichon, représentant du Groupement des Sports d'Eau Vive
- Gestion quantitative de la ressource, présidée par M. Pierre Pommarel, Conseiller Régional d'Auvergne
- Amélioration de la qualité de l'eau, présidée par M. Francis Rome, Maire de Blassac

La composition des commissions thématiques est très large, elle comprend l'ensemble des membres de la CLE plus des organismes extérieurs.

Trois commissions géographiques ont également été constituées sur trois entités territoriales spécifiques :

- Sources de l'Allier
- Monts de la Margeride
- Bassin du Langeadois

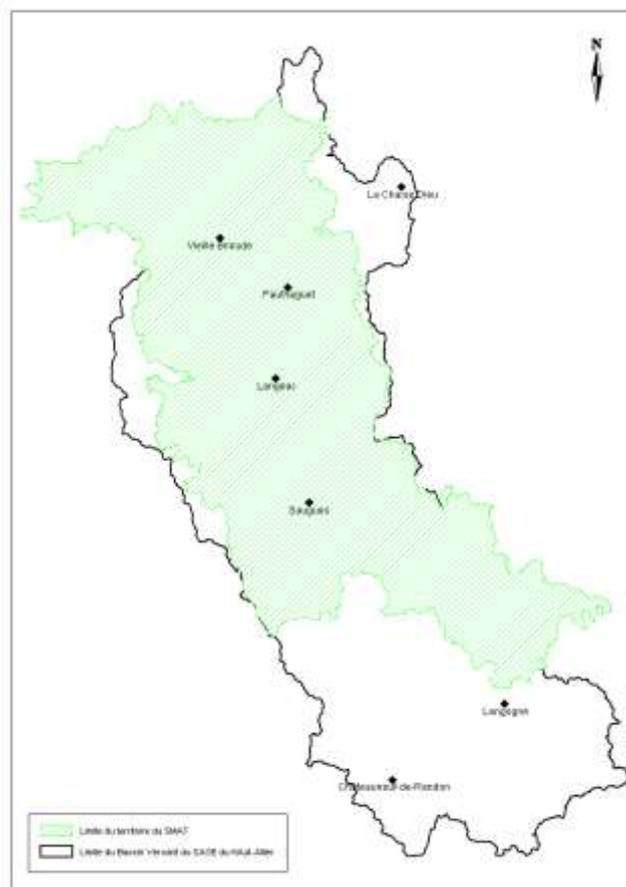
Ces ateliers de travail permettent d'obtenir une vision locale du territoire et des problématiques particulières à chaque bassin de vie.

↳ **La structure porteuse :**

↳ **Présentation**

Créé en 1984, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier rassemble aujourd'hui 114 Communes (par l'adhésion de leurs Communautés de communes) du département de la Haute-Loire. Le SMAT a orienté très rapidement ses missions vers le développement durable, en fondant ses projets sur un environnement de haute qualité. C'est ainsi qu'il a construit la Salmoniculture du Haut-Allier, qu'il a accompagné la création du Conservatoire National du Saumon Sauvage, qu'il anime la réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Haut-Allier, qu'il porte un Pays d'Art et d'Histoire, qu'il pilote la mise en place d'un réseau Natura 2000 sur son territoire et qu'il est à l'origine du projet de Parc Naturel Régional Sources et Gorges de l'Allier.

La cartographie ci-contre présente le territoire du SMAT (en vert) et les limites du bassin versant du SAGE du Haut-Allier (en noir).



↳ Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :

Afin d'assurer l'élaboration et l'animation de la procédure, le SMAT met à disposition de la Commission locale de l'Eau, un animateur.

Depuis mars 2011, Aude Lagaly occupe ce poste à temps complet soit 1 Equivalent Temps Plein (ETP), en CDD.

Elle est épaulée par le secrétariat du SMAT pour l'envoi des courriers, le standard téléphonique et par le service administratif pour la comptabilité à hauteur de :

- 0.13 ETP pour la comptabilité et l'administratif
- 0.05 ETP pour le secrétariat

Le SMAT apporte un autofinancement qui correspond à 20% de la somme totale des dépenses.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

↳ Rappel des étapes validées et à venir :

Le SAGE du Haut-Allier est en actuellement en phase d'élaboration.

L'état des lieux et le diagnostic (de la ressource en eau/milieus aquatiques + socio-économique) ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire en ce qui concerne les ressources en eau et les écosystèmes qui y sont rattachés.

Le scénario tendanciel s'est intéressé au devenir des ressources en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2021, en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de mettre en place un SAGE sur le Haut-Allier, puisque sans initiative de ce genre, les enjeux identifiés précédemment, ne seraient pas tous satisfaits.

Les scénarios contrastés ont, quant à eux, permis d'explorer plusieurs futurs possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques (amélioration de connaissances, accompagnement de certains acteurs du territoire pour adapter leur pratique en faveur des milieux aquatiques...), selon les orientations choisies par la CLE.

La stratégie du SAGE s'est construite à partir des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, les membres de la CLE ont choisi le scénario qui leur paraissait le plus pertinent à mettre en œuvre. Des priorités d'actions ont ainsi été mises en avant.

Dernière étape validée par les membres de la CLE, **la rédaction des documents du SAGE**. Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau, le règlement, l'atlas cartographique ainsi que l'évaluation environnementale ont été rédigés durant l'année 2014 et approuvés.

La frise ci-dessous reprend les principales étapes passées et à venir de la procédure.



☞ Synthèses des études menées en 2014 :

Conformément au Code de l'Environnement, le SAGE se compose de 2 documents principaux disposant d'une portée réglementaire : le plan d'aménagement et de gestion durable et règlement ainsi que de l'atlas cartographique et de l'évaluation environnementale. Les paragraphes ci-dessous présentent les documents finaux du SAGE du Haut-Allier validés en décembre 2014.

Le SMAT, le bureau d'études Césame et le cabinet de conseil juridique Droit Public Consultants ont ainsi travaillé durant l'année 2014 sur la rédaction des produits du SAGE. Pour cette étape essentielle à l'élaboration du SAGE du Haut-Allier et afin de favoriser la concertation entre les acteurs, 4 comités de rédaction ont eu lieu :

- Qualités des eaux
- Gestion quantitative de la ressource
- Fonctionnalités des écosystèmes aquatiques et biodiversité
- Culture du risque

En complément de ces comités, 4 bureaux de CLE et 2 CLE ont été organisées afin d'aboutir à une intégration des avis de l'ensemble des acteurs dans les documents définitifs du SAGE du Haut-Allier.

La modification de la CLE suite aux élections municipales de mars 2014 de la CLE a engendré un léger retard dans le calendrier initialement prévu.

☞ Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) :

Sur la base de la stratégie validée par la commission locale de l'eau le 6 septembre 2013, le PAGD s'appuie sur **5 objectifs généraux** :

- **Objectif 1 : Organiser une gouvernance et une communication propices à la mise en œuvre du SAGE.** Il se décline en 4 sous objectifs :
 - Garantir un portage adapté et efficace du SAGE et de ses dispositions ;

- Assurer le suivi du SAGE et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin versant ;
 - Garantir une cohérence dans la mise en œuvre du SAGE, sur le bassin versant et entre bassins versants limitrophes ;
 - Améliorer les connaissances sur le territoire du SAGE.
- **Objectif 2 : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines.** Il se décline en 5 sous objectifs :
- Améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau et les pollutions ;
 - Réduire les impacts de l'assainissement collectif et non collectif et des activités industrielles ;
 - Encourager la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires ;
 - Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ;
 - Mieux protéger les captages d'eau potable.
- **Objectif 3 : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides.** Il se décline en 5 sous objectifs :
- Mieux connaître les ressources en eau d'un point de vue quantitatif ;
 - Mieux connaître, identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leurs fonctionnalités hydrologiques, afin d'en assurer une gestion cohérente ;
 - Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages ;
 - Inciter les particuliers, collectivités et industriels aux économies d'eau ;
 - Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau.
- **Objectif 4 : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité.** Il se décline en 5 sous objectifs :
- Inciter à la préservation et/ou restauration de la continuité écologique ;
 - Garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques ;
 - Maintenir la biodiversité, notamment au niveau des zones humides et des têtes de bassin versant ;
 - Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques ;
 - Mesurer la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin versant.
- **Objectif 5 : Maintenir la culture du risque de crue.** Il se décline en 2 sous objectifs :
- Entretenir la culture du risque inondation ;
 - Limiter le risque et la vulnérabilité.

Ces 20 sous objectifs se déclinent 46 dispositions classées selon différentes natures :

- Des dispositions sans aucune portée réglementaire, dont la mise en œuvre repose sur la volonté des acteurs du territoire
- **Disposition d'action** : acquisition de connaissance, communication, travaux...
 - **Disposition de gestion** : conseils, recommandations, bonnes pratiques

- Des **dispositions de mise en compatibilité** qui disposent d'une portée réglementaire : obligation de mise en compatibilité des décisions prises dans le domaine de l'eau, des documents locaux d'urbanisme (SCOT, en l'absence de SCOT : PLUi, PLU, carte communale) et des schémas départementaux des carrières avec les dispositions du SAGE. Une même disposition peut avoir différentes natures selon son contenu.

Ces dispositions sont réparties de la manière suivante :

Objectif général	Disposition				Règles
	Total	Action	Gestion	Compatibilité	
1 : Organiser une gouvernance et une communication propices à la mise en œuvre du SAGE	8	8	3		
2 : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines	12	12	5		
3 : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides	9	9	3		
4 : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité	13	13	7	1	4
5 : Maintenir la culture du risque de crue	4	4	1	1	
TOTAL	46	46	19	2	4

On constate que le projet du SAGE Haut-Allier comporte 2 dispositions de mise en compatibilité.

↳ **Le règlement :**

Le règlement renforce et précise la réglementation en vigueur pour la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, en fonction des particularités du territoire. A l'inverse de la notion de compatibilité attachée au PAGD du SAGE du Haut-Allier, le règlement s'impose dans l'ordonnement juridique en termes de conformité.

Dans le cadre particulier du SAGE du Haut-Allier, seules sont concernées par les règles du règlement les personnes publiques ou privées pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activités autorisée ou déclarée au titre de la loi sur l'eau (IOTA) ou envisageant la réalisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à déclaration, enregistrement ou autorisation.

Le règlement du SAGE du Haut-Allier est composé de 4 règles :

- Encadrer la réalisation des ouvrages de franchissement des cours d'eau
- Protéger les zones humides

- Encadrer la création de nouveaux plans d'eau
- Encadrer les plans d'eau existants

↳ **L'atlas cartographique :**

Ce document, qui accompagne le PAGD, illustre l'état des lieux du bassin du Haut-Allier et permet d'identifier les territoires prioritaires pour la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

↳ **Le rapport environnemental :**

Le code de l'environnement impose que les SAGE fassent l'objet d'une évaluation environnementale. Ce rapport environnemental est un outil d'aide à la décision qui vise à repérer de manière préventive les impacts potentiels et orientations du SAGE sur l'environnement et ainsi à mieux apprécier les incidences environnementales des politiques publiques.

↳ **Projet de recherche sur les aquifères volcaniques du Devès (43) :**

La gestion quantitative des ressources en eau est primordiale à la fois pour la satisfaction des usages (actuels et futurs) et pour la qualité des milieux aquatiques. Les dispositions 6E-1 et 6E-2 du SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 rappellent le besoin de protéger la ressource souterraine du Devès et de mettre en place un schéma de gestion quantitatif de la ressource en eau souterraine.

La relative régularité des débits de nombreux captages montre que les territoires drainés sont très vastes et qu'ils comportent des structures géologiques capables d'amortir les variations climatiques. Toutefois, l'insuffisance de données hydrogéologiques ne permet pas de définir les bassins d'alimentation des sources. Dans ce contexte il semble difficile de mettre en place des politiques pertinentes en matière de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Face à ce constat la CLE du SAGE du Haut-Allier ambitionne d'améliorer la connaissance sur la qualité de cette ressource, les pressions susceptibles de la dégrader et de mettre en place un schéma de gestion de la NAEP du Devès. Ce projet se manifeste notamment autour de 2 dispositions du PAGD :

- 2.1.1 : mieux connaître la qualité de la nappe du Devès
- 3.3.4 : mettre en place un schéma de gestion de la NAEP du Devès

Le Sage Loire Amont, comprend également des mesures concernant les aquifères volcaniques du Devès. Aussi les 2 SAGE mettent en avant la nécessité de réaliser une étude hydrogéologique destinée à améliorer les connaissances sur le fonctionnement et la capacité des aquifères du Devès, sur leur niveau de sollicitation actuel et futur afin d'évaluer la nécessité de mettre en place un plan de gestion NAEP interSAGE sur le massif du Devès.

Aussi, à l'initiative du BRGM une rencontre a été organisée le 3 avril 2014 entre l'animatrice SAGE Loire Amont, l'animatrice du Haut-Allier et le BRGM Auvergne. A l'issue de cette réunion il a été décidé d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un programme de

recherche d'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des aquifères du Devès adaptés aux besoins des différents partenaires potentiels du projet.

III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU

La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie **deux fois** en 2014.

◆ Réunion du 21 octobre 2014 :

Sur les 44 membres de la CLE, 21 étaient présents (7 élus, 6 représentants de l'Etat et 8 usagers) et 11 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire ce qui monte à 32 le nombre de droits de vote (le quorum au 2/3 est atteint). L'ordre du jour était le suivant :

- Election du Président
- Election du Vice-Président
- Election des membres représentant le collège des collectivités territoriales et des établissements publics
- Sollicitation de l'Etablissement Public Loire pour le portage du SAGE en phase de mise en œuvre
- Présentation des dispositions et des règles du SAGE du Haut-Allier

Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont élu à l'unanimité M. Franck NOEL-BARON et M. Francis ROME respectivement en tant que Président et Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier. Les membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics suivant ont également été élus à l'unanimité :

- M. ARCHER Jean-Paul, Représentant des maires de Haute-Loire
- M. BOUDOU Jean-Marc, Représentant des maires du Cantal
- M. CHAMPEL Marc, Représentant des maires d'Ardèche
- M. HOENNER Olivier, Représentant des maires du Puy-de-Dôme
- M. NOEL-BARON Franck, représentant du SMAT du Haut-Allier
- M. POMMAREL Pierre, Conseiller Régional d'Auvergne
- M. ROME Francis, Représentant des maires de Haute-Loire
- M. SOUCHON Gérard, Représentant de la Communauté de Communes du Haut-Allier

 Délibération n°2014-01 : Election du Président de la CLE

 Délibération n°2014-02 : Election du Vice-Président de la CLE

 Délibération n°2014-03 : Mise en place du bureau

La deuxième partie de la réunion concernait le projet de sollicitation de l'Etablissement Public Loire pour le portage du SAGE en phase de mise en œuvre. Ce projet a été approuvé. Enfin, les principales dispositions du futur PAGD et les règles du futur règlement du SAGE, ont été présentées à l'ensemble de l'assemblée pour que chacun puisse apporter ses remarques avant la finalisation du document.

☞ Délibération n°2014-05 : Sollicitation auprès de l'Etablissement Public Loire pour le portage du SAGE du Haut-Allier dans sa phase de mise en œuvre

◆ Réunion du 18 décembre 2014 :

Sur les 44 membres de la CLE, 22 étaient présents (8 élus, 6 représentants de l'Etat et 8 usagers) et 11 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire ce qui monte à 33 le nombre de droits de vote (le quorum au 2/3 est atteint). L'ordre du jour était le suivant :

- Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE
- Sollicitation de l'Etablissement Public Loire pour le portage du SAGE en phase de mise en œuvre
- Validation des documents finaux du SAGE du Haut-Allier : le PAGD, le règlement, l'atlas cartographique et l'évaluation environnementale

Lors de cette réunion, la modification des règles de fonctionnement de la CLE par l'arrêté du 6 octobre 2014 relatif à la composition de la CLE a été approuvée à l'unanimité. Le Président de la CLE a également annoncé l'accord de principe favorable à la sollicitation de la CLE pour assurer le portage de la mise en œuvre du SAGE du Haut-Allier par l'Etablissement Public Loire. La dernière partie de la réunion fut consacrée à la validation des documents finaux du SAGE du Haut-Allier. Les membres ont échangé sur les différentes dispositions du PAGD et du règlement. A l'issue du débat 2 modifications ont été adoptées et concernent la règle 1 du règlement du SAGE et la disposition 421 du PAGD. Les documents finaux du SAGE ont ensuite été validés à la majorité.

☞ Délibération n°2014-06 : Modification des règles de fonctionnement

☞ Délibération n°2014-07 : Validation des documents finaux du SAGE

☞ **Le bureau de la Commission Locale de l'Eau**

En 2014, le bureau de la CLE s'est réuni à **quatre reprises**.

◆ Réunion du 18 mars 2014, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16 et 3 agents techniques. L'ordre du jour était le suivant :

- Demande de dérogation des professionnels des sports d'eau vive, pour la navigation en raft sur la partie Prades-Chanteuges de l'Allier
- Lancement de l'étude « rédaction des produits finaux du SAGE du Haut-Allier »

◆ Réunion du 15 septembre 2014, (Langeac, 43) avec 8 membres du bureau présents sur 16 et 2 agents techniques. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de SAGE pour le bassin de l'Allier Aval pour avis
- Retour sur les dispositions du SAGE du Haut-Allier

◆ Réunion du 2 octobre 2014, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16 et 1 agents techniques. L'ordre du jour était le suivant :

- Calendrier prévisionnel

- Retour sur les dispositions du SAGE du Haut-Allier

◆ **Réunion du 14 novembre 2014**, (Langeac, 43) l'ordre du jour était le suivant :

- Retour sur les remarques reçues à la réunion de présentation du projet de SAGE en séance plénière
- Préparation de la réunion de validation du projet de SAGE du 18 décembre 2014
- Calendrier prévisionnel

☞ **Résumé des avis de la CLE ou du bureau**

En 2014, la CLE et/ou le bureau a rendu plusieurs avis, présentés dans le tableau ci-dessous :

	Structure	Projet	Date de rendu de l'avis	Avis du bureau de la CLE ou de la CLE
1	Professionnels des sports d'eau vive	Demande de dérogation pour la navigation en raft sur la partie Prades-Chanteuges de l'Allier	18/03/2014	Favorable avec réserves
2	Etablissement public Loire	Projet de SAGE Allier Aval	15/09/2014	Favorable

☞ **Les comités de rédaction**

Pour aboutir à la rédaction des documents finaux du SAGE, une consultation des acteurs a été envisagée aux travers de 4 comités de rédactions :

- 23 mai 2014 : enjeu « poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau »
- 16 juin 2014 : enjeu « gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en préservant les zones humides »
- 3 juillet 2014 : enjeux « maintenir la culture du risque de crue » et « gouvernance et communication »
- 7 juillet 2014 : enjeu « optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité »

Ces ateliers de travail avaient pour objectif d'échanger sur les propositions et règles traduites de la stratégie du SAGE du Haut-Allier. Après intégration des différentes remarques, une version du projet de SAGE a pu être présentée à l'ensemble des membres de la CLE lors de la séance plénière du 21 octobre 2014. A cette occasion, l'assemblée a pu prendre connaissance du document et soumettre de nouvelles remarques avant la validation finale du projet de SAGE du Haut-Allier le 18 décembre 2014.

VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

↳ Les missions techniques de l'animatrice :

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice a été chargée pour 2014 :

- **D'informer les membres de la CLE** sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques (questions importantes pour la révision du SDAGE, navigation en raft sur la partie Prades-Chanteuges de l'Allier...);
- **De corriger, de compléter et de co-rédiger l'ensemble des documents produits par les bureaux d'études** pour l'élaboration des documents finaux du SAGE du Haut-Allier (réunions de travail avec le bureau d'étude, explication des particularités du territoire, avis critique sur les documents proposés, reformulation, orientation, ajout des remarques d'acteurs,...);
- **De réaliser la mise à jour du SIG** : inventaires des ouvrages, frayères, plans d'eau...;
- **De participer à la révision du SDAGE Loire-Bretagne**. Pour ce faire, l'animatrice a participé à des réunions de travail sur l'actualisation du réseau de points nodaux quantitatifs sur les cours d'eau du bassin Loire Bretagne. Elle a également travaillé avec les DDT de la Lozère et de la Haute Loire sur la révision des dispositions du programme de mesures du SDAGE Loire Bretagne ;
- **De participer aux actions de formation** engagées dans le cadre de la politique de l'eau (commission techniques territoriale Allier Loire Amont, séminaires animateurs SAGE...);
- **De contribuer aux comités de pilotage** des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier (impact du débit de l'Allier sur les captages d'eau potable, contrat territorial des affluents Langeadois de l'Allier, continuité écologique sur l'Allier et le Chapeauroux en Lozère...)

L'animatrice doit organiser et gérer l'animation de la CLE, du bureau de la CLE avec pour principales missions :

- **La préparation technique et logistique des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **L'animation des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **Le secrétariat de la CLE et du bureau** : courriers, rédaction et transmission des comptes-rendus de réunion et des délibérations ;
- **L'organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement ;
- **La présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours**, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état ;
- **Le renouvellement de la composition du bureau de la Commission Locale de l'Eau** et la préparation des élections du Président et vice-Président de la CLE
- **La préparation des avis consultatifs** formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- **La réalisation du bilan d'activités annuel** de la CLE.

L'animatrice a également pour mission de préparer et d'animer les réunions de concertation utiles à l'élaboration du SAGE :

- **Organisation et secrétariat des réunions** de concertation ;
- **Préparation des réunions** : mise en place de méthodologie d'animation des réunions, préparation des supports utiles à la concertation (panneaux, cartographies...) ;
- **Organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques ;
- **Animation des ateliers de travail** (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...).
-

☞ **Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :**

Durant l'année 2014, l'animatrice du SAGE a réalisé les fonctions administratives suivantes :

↳ **Suivis administratif et financier :**

Chaque année, l'animatrice établit un plan de financement pour l'animation et la communication du SAGE du Haut-Allier. (*La nature des dépenses est détaillée dans le paragraphe VII*). Différents acteurs sont sollicités pour subventionner ces missions, notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou encore les différentes collectivités territoriales situées dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier. Pour les plans de financement établis en 2014, le SMAT a pris en compte les modalités de subventionnement du 10^e programme de l'Agence de l'Eau. Le graphique ci-dessous présente les taux de participation de chaque co-financeur pour le financement de l'animation et la communication du SAGE (calculés au prorata de la superficie du territoire concerné par le SAGE du Haut-Allier).

L'animatrice a également pour mission de monter les dossiers de demande de subvention et de les envoyer aux différents co-financeurs. Pour l'animation et la communication de l'année 2015, les demandes de subvention ont été adressées en septembre 2014.



☞ **Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :**

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice suit et contribue aux opérations portées par les acteurs du bassin :

☞ ***Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :***

- Réunion sur la modification des points nodaux, organisée par la DREAL Auvergne, le 16 janvier 2014
- Réunion sur l'étude stratégique de valorisation de la rivière Allier sur le territoire du Grand Clermont, organisée par le Pays du Grand Clermont les 16 et 21 janvier 2014
- Réunion de préparation des données OSMOSE pour la révision du SDAGE avec la fédération de pêche de l'Ardèche et l'animateur du contrat territorial de Naussac, le 21 janvier 2014
- Réunion de travail sur la communication autour du projet Poutès, organisée par EDF les 11 février, 26 mars et 28 octobre 2014
- Réunion d'information sur la lutte contre l'ambrosie, organisée par le FREDON Auvergne le 27 février 2014
- Réunion de travail sur le programme de mesure du futur SDAGE LB 2016-2021, organisée par la DDT 43 le mars 2014
- Réunion du comité de pilotage du contrat territorial de Langeac, le 25 mars 2014
- Réunion sur le projet de recherche sur les aquifères volcaniques du Devès, organisée par le BRGM le 3 avril 2014
- Réunion de la commission thématique spécifique aux actions du contrat territorial de Naussac sur le bassin versant de la Boutaresse, le 10 juin 2014
- Réunion sur l'assistance technique pour les zones humides, organisée par la DDT 43 le 13 juin 2014
- Réunion sur le projet « Parlons des crues de l'Allier », organisée par la FRANE le 1^e juillet 2014
- Réunion sur le modèle dynamique de population saumon, organisée par l'INRA et l'association LOGRAMI le 22 juillet 2014
- Réunion sur les MAEC, organisée par la chambre d'agriculture le 5 août 2014
- Réunion du comité de pilotage des affluents Langeadois, le 30 septembre 2014
- Réunion sur l'étude « habitat saumon », le 22 octobre 2014

☞ ***Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :***

- Rencontres des animateurs SAGE en ALLIER-Loire amont, organisée par la DREAL Auvergne et l'AELB le 9 juillet 2014

↳ **Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier » :**

- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 27 mai 2014 à la mairie de Saint Berain
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 15 juillet à Langogne

↳ **Appui aux initiatives locales :**

↳ **Suivi de la qualité des eaux de baignade :**

Depuis plusieurs années, le SMAT en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, accompagne les communes dans la gestion de leur site de baignade, la réalisation de leur profil de baignade et l'application des recommandations qui en découlent.

Afin de limiter les risques sanitaires pour les baigneurs et de cibler les installations pouvant être source de pollution pour la rivière, une veille estivale a été mise en place en 2012 et 2013.

Dans l'optique de renforcer cette action, et pour établir une gestion préventive sur l'ensemble des 7 sites de baignade en rivières du Haut-Allier, le SMAT a employé, sous la responsabilité de l'animatrice du SAGE, durant quatre mois un stagiaire chargé de mener à bien les missions suivantes :

- Relevés de température eau + air, transparence de l'eau, pluviométrie ;
- Observation de présence/absence d'algues, cyanobactéries, mousses, odeur ;
- Relai entre les mairies et l'ARS en cas de résultats insuffisants (précipitations > 15mm/j, turbidité < 90cm), et proposition de prise d'arrêtés d'interdiction temporaire de baignade ;
- Fréquentation des sites ;
- Recherche des sources de pollution potentielle, synthèse des résultats et propositions de pistes d'amélioration pour chacun des sites de baignade.

Afin de préparer au mieux la mise en œuvre de ces actions, l'animatrice du SAGE, en partenariat avec l'ARS de la Haute-Loire, a organisé une réunion d'information à destination des élus possédant un site de baignade en rivière sur leur commune, le 1^e juin 2014. L'objectif de cette réunion était de sensibiliser les élus sur l'importance d'appliquer les recommandations inscrites dans leur profil de baignade, et de leur présenter le projet de veille estivale qui permettrait d'atteindre une bonne qualité des eaux de baignade sur l'ensemble de l'axe Allier, et répondrait ainsi à un des objectifs de qualité visés dans le SAGE.

Une seconde réunion avec l'ARS a ensuite été organisée en septembre 2014 pour dresser un bilan des actions menées et indiquer les résultats d'analyse de la qualité des eaux de baignade durant la saison estivale.

Au mois d'octobre, ces investigations estivales ont donné lieu à 4 réunions sur la mise à jour des profils de baignades des communes de Chilhac, Langeac, Brioude et Lavoûte-Chilhac. Des réunions individuelles ont également été organisées pour faire un bilan sur les réseaux

d'assainissement et réduire l'impact sur les baignades dans les communes de Cerzat, Mazeyrat d'Allier, Saint Cirgues et Chanteuges.

Enfin, l'aspect agricole a été traité avec le recensement des exploitations et champ de pâturage pouvant impacter la qualité sanitaire des eaux de baignade. Une rencontre avec la chambre d'agriculture de la Haute-Loire a été organisée afin d'expliquer la problématique des baignades sur le territoire. Les techniciens de la chambre d'agriculture ont sensibilisé les agriculteurs afin de limiter le flux de pollution durant les mois estivaux.

Cette action est mise en œuvre pour atteindre un des objectifs fixés par le SAGE du Haut-Allier : « Poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la qualité des eaux ».

↳ ***Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :***

Le Conservatoire National du Saumon Sauvage déverse chaque année, plusieurs milliers de smolts et d'alevins sur l'axe Allier, dans un objectif de soutien de population de Saumon Atlantique, espèce emblématique du territoire. Dans ce cadre, l'animatrice est amenée à contrôler certains de ces déversements, d'une part pour vérifier l'exactitude du lieu de déversement et d'autre part pour vérifier le nombre d'individus déversés.

V. INFORMATION / COMMUNICATION

Au cours de l'année 2014, plusieurs types d'actions de communication et de sensibilisation ont été mis en œuvre par la cellule d'animation du SAGE:

↳ **Communication :**

↳ ***Articles de presse :***

Plusieurs articles ont été publiés dans la presse locale pour informer la population de l'avancée de la procédure et des axes d'orientations vers lesquelles la Commission Locale de l'Eau souhaite se diriger. D'autres articles ont permis de mettre en avant les outils de communications destinés aux grands publics, notamment le lancement du site internet du SAGE.

Le nouveau site SAGE pour mieux vous informer



Depuis quelques jours un nouveau site vous informe sur le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Il vous fait part de l'actualité du moment et vous permet de suivre l'évolution de son développement. Il vous informe sur les acteurs qui concourent à la sauvegarde de l'eau sur le territoire. Il vous informe sur le réseau hydrographique, sur l'économie, sur les nou-

velles lois. Un index vous permet aussi d'entrée en contact avec les membres.

Vous pouvez aussi consulter les documents en ligne et l'avancement du projet action par action. Et vous pourrez aussi grâce à un petit clic, entrer en contact avec les différents sites traitant de la ressource de l'eau. www.alagaly.wix.com/sagehautallier.



LA MONTAGNE DU 17 JANVIER 2014

Langeac → Vivre sa ville

OUTIL ■ Le SMAT du Haut-Allier met au point un document pour informer le public sur la gestion de l'eau

Une stratégie tournée vers l'excellence

Pour le Haut-Allier, l'eau est un facteur de richesse environnementale, aussi complexe qu'il en prendrait soin. C'est le rôle de la Commission locale de l'eau par l'intermédiaire du SAGE à la base de cette construction, où trouve le SMAT qui a mis en place des outils pour mieux communiquer sur le sujet.

Le SMAT du Haut-Allier veut de faire passer une lettre d'information qui donne le fil de ces orientations et des stratégies 2013 du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Haut-Allier. Forts par le SMAT, le SAGE est ainsi par la Commission locale de l'eau (CLE) et par Patrick Soud-Bonin à qui le président de la carte de l'Hydrogène, dans le cadre de l'association de l'Hydrogène de France dans la région Centre.

Programme en cinq points. Cet outil de gestion et d'aménagement du territoire du SAGE a pour mission de débattre sur l'actualité en matière de qualité des eaux, par le fil de l'eau pro-



COMMUNICATION. Les derniers plans de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux pour le Haut-Allier. Les autres photographies illustrent également le projet, sur un contexte local. Photo: Agence de l'Hydrogène de France et SMAT du Haut-Allier.

« Une stratégie est construite avec une vision d'ensemble et de principes d'actions. Cette dernière sera la référence des documents du SAGE ». La lettre d'information est une

« L'eau est et sera une richesse pour notre pays du Haut-Allier »

« L'eau est et sera une richesse pour notre pays du Haut-Allier »

« L'eau est et sera une richesse pour notre pays du Haut-Allier »

« L'eau est et sera une richesse pour notre pays du Haut-Allier »

« L'eau est et sera une richesse pour notre pays du Haut-Allier »

« L'eau est et sera une richesse pour notre pays du Haut-Allier »

Site internet :

Un site internet dédié exclusivement au SAGE du Haut-Allier a été créé par l'animatrice du SAGE. Il permet d'obtenir les documents et actualités liés au SAGE. Les membres du bureau et de la CLE peuvent également consulter les comptes rendus de séance et les documents de travail.

☞ Sensibilisation :

↳ Animations hors et durant le temps scolaires :

Une animation destinée à deux classes de l'école primaire Jules Ferry de Brioude a été réalisée le 13 mai 2014 sur le cours d'eau le Courgoux à Brioude. Lors de cette intervention, les élèves ont prélevé et déterminé les macro-invertébrés benthiques et réalisé des mesures physico-chimique : prise de la température de l'eau, détermination du débit, prise du pH de l'eau. Grâce à cette série de résultats, les enfants ont pu déterminer la qualité de l'eau et la qualifier de mauvaise (une pollution avait eu lieu quelques jours auparavant sur le Courgoux).

Toujours à destination du jeune public, une animation de sensibilisation a été réalisée dans le cadre de la Foire Bio de Langeac, autour **de l'utilisation de l'eau dans la vie quotidienne**. Des astuces très simples et efficaces, telles que la récupération des eaux de pluie, l'arrosage des plantes à l'aide de l'eau utilisée pour nettoyer les aliments, la plantation de plantes peu consommatrices en eau ont été présentées aux enfants.

Les écoles du territoire en avant-première de la foire bio

Vendredi 16 mai, les écoles de la communauté de communes du Langeadois ont été reçues au SMAT pour une matinée d'initiation au Bio et à l'environnement.

Près de 80 élèves de la Grande section au CM2 venus des écoles de Lachaud-Curmilhac, Pinols, Langeac, Mazeyrat-d'Allier et Siaugues accompagnés de leurs professeurs ont écouté attentivement les paroles d'Aude qui leur parla de l'eau et de la pollution, de Laurent Bernard qui leur fit découvrir les animaux du jardin et les bienfaits dans les potagers, de Maryline Avont qui leur fit découvrir les jardins et le patrimoine du territoire, de Jérémie de David qui leur vanta l'importance de l'Hôtel à



Insectes, lors d'une matinée ensoleillée dans les jardins du SMAT de Haut-Allier.

Le 2 octobre 2014, une intervention pour l'école primaire de Lachaud-Curmilhac a été effectuée. Durant cette journée, les élèves ont découvert les caractéristiques et l'importance de la végétation bordant les cours d'eau. Les enfants ont observé la vie aquatique du cours d'eau la Fioule.

Des interventions auprès des élèves de 4^{ème} ont été réalisées durant le mois d'octobre sur un bras de l'Allier et sur le méandre de Précaillé. Sur 6 demi-journées, 3 classes du collège Saint-Julien ont découvert les méthodes de prélèvements et d'identification de la faune aquatique, les mesures de débit en rivière, le grand et le petit cycle de l'eau. La vulnérabilité des cours d'eau et des puits de captage aux pollutions anthropiques a également été abordée.

Les collégiens à la découverte du milieu naturel

Les techniciens du SMAT interviennent auprès des collégiens et élèves afin de leur faire découvrir les éléments naturels comme l'eau, la faune, la biodiversité accompagnés de leurs professeurs. Cette année les professeurs de français, musique, art plastique ont pris le pas des professeurs d'EPS de l'an passé en accompagnant leurs élèves à la découverte de la nature. Cette intervention s'est déroulée en deux parties de trois séances d'une demi-journée.

La première concernait l'intervention en rivière avec Aude Lagaly, animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Haut-Allier et Amaury Thoilot, stagiaire. Ils leurs firent découvrir le cycle de l'eau, lire une cartographie des rivières, leurs situations, l'ob-



servation des invertébrés.

Avec l'appui de fiches et de questionnaires, demandant par exemple où se situe la confluence de la Loire et de l'Allier, ses affluents. Puis lors d'une autre demi-journée, c'était le cycle de l'eau, avec

les stations d'épuration, les captages des eaux souterraines, l'épuration par le sol, quels sont les impacts de l'homme sur les rejets domestiques, industriels, agricoles...

La seconde demi-journée abordait la biodiversité présen-

tée par David Ollagnol, responsable Natura 2000 et Amaury Thoilot. Ces nouvelles interventions concernaient la découverte de la flore et des plantes invasives ainsi que la biodiversité le long des cours d'eau.



↳ Sensibilisation :

Depuis quatre ans, la cellule d'animation du SAGE organise, en partenariat avec les AAPPMA locales et les prestataires d'eau vive, une journée de nettoyage des berges de l'Allier pour sensibiliser la population aux impacts des déchets sur la qualité de l'eau. En 2014, une trentaine de personnes s'est mobilisée pour venir ramasser les débris à proximité de Reilhac. Le constat est malheureusement triste, car deux bennes à ordures ont été évacuées à la fin de cette opération d'une demi-journée.



VII. BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget du SAGE se décompose comme suit :

- les dépenses d'**animation**, comprenant les salaires de l'animateur, du secrétariat, du service administratif, les frais d'affranchissement et reproduction, les fournitures administratives, les frais généraux de la structure, le transport, etc...;
- les frais de **communication**, comprenant l'édition et la diffusion de la lettre d'information du SAGE ;
- les **études** relatives à l'élaboration du SAGE

Pour le financement de l'animation, de la communication et des études, les co-financeurs interviennent à hauteur de 80%.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2014 sont présentées dans le tableau suivant :

	Dépenses prévisionnelles 2014	Dépenses réelles 2014
Cellule d'animation	57 500€	47 078,52€
Animation de la CLE	37 000€	31 984,85€
Secrétariat/Comptabilité/Gestion du personnel	7 500€	6 183,73€
Frais de fonctionnement	8 000€	7 545,54€
Communication	2 000€	0.00€
Matériel et logiciel bureautique	3 000€	1 364,40€
Etude « Elaboration des documents finaux du SAGE » versement 2014	125 580€	72 798.00€ Restera en 2015 : 25 020,00€
TOTAL	183 080€	119 876,52€

VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES

L'année 2014 a été consacrée à la rédaction des documents finaux du SAGE du Haut-Allier : le plan d'aménagement et de gestion durable, le règlement, le rapport environnemental et l'atlas cartographique. Pour cette étape importante, la cellule d'animation a été accompagnée du bureau d'études Césame et du cabinet juridique Droit Public Consultants.

L'année 2015 sera consacrée à la validation du projet de SAGE au travers de la phase de consultation des assemblées et l'enquête publique.

La cellule eau du SMAT continuera l'animation de la procédure SAGE et le suivi des études relatives à l'élaboration du projet et les actions de communication et de sensibilisation seront reconduites. Le montage administratif et financier des dossiers sera effectué par la cellule eau du SMAT comme habituellement.

La cellule d'animation sera également chargée d'organiser des rencontres entre l'Etablissement Public Loire, le SMAT et le futur PNR Sources et gorges du Haut-Allier pour discuter des modalités de portage du SAGE en phase de mise en œuvre. Actuellement, l'EPL a été sollicité pour mener à bien cette mission et a formulé un accord de principe favorable pour assurer le portage du SAGE du Haut-Allier en phase de mise en œuvre sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

Un planning prévisionnel pour l'année 2015 est présenté en page suivante.

👉 **Planning prévisionnel 2015 :**

	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octo.	Nov.	Dec.
2015	Bureau	Préparation de la phase de consultation	Bureau	Consultation des assemblées					Bureau	CLE avant enquête publique	Enquête Publique (1 mois minimum en attente de la décision du commissaire enquêteur)	
	Montage des dossiers financiers pour la phase de consultation		Elections cantonales	Phase de consultation					Prise en compte des avis de la consultation avant Enquête Publique dans le projet de SAGE		Projet inchangé	
	Projet inchangé											
2016	Résultats de l'enquête publique		Adoption définitive du projet par la CLE	Approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral			MISE EN ŒUVRE du SAGE du Haut-Allier Changement de structure porteuse					
	Prise en compte des remarques suite à l'Enquête Publique => modification du projet si besoin			Projet de SAGE définitif / fin de la rédaction du projet, Rédaction de la déclaration								